

La Minerve



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 683 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU BÂTIMENT ABRITANT LA BIBLIOTHÈQUE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, le règlement d'emprunt numéro 683 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition du bâtiment abritant la bibliothèque.

Le but de ce règlement est d'emprunter pour l'achat du bâtiment abritant la bibliothèque, au coût de 275 000 \$, auquel s'ajoute une dépense de 25 000 \$ pour la mise en état des lieux, totalisant donc un emprunt de 300 000 \$, sur une période de 25 ans.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2020.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2020, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2020.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière